

2. NOTE DE PRÉSENTATION NON TECHNIQUE

PROJET ÉOLIEN DE LA CHÊNAIE D'ÉOLE (80)

COMMUNE DE PARVILLERS-LE-QUESNOY

MARS 2025



PE DE LA CHÊNAIE D'ÉOLE
188 RUE MAURICE BÉJART – CS 57392 - 34080 MONTPELLIER CEDEX 4 – FRANCE
TEL. 04 67 40 74 00 - www.groupevaleco.com
SAS AU CAPITAL DE 500€- RCS MONTPELLIER 979 739 828 - SIRET N° 979 739 828 00015

Identité du Maître d'Ouvrage :

Parc Éolien de la Chênaie d'Éole
SAS – Société de Valeco / EnBW
SIREN : 979 739 828
SIRET : 979 739 828 00015
188 rue Maurice Béjart
34080 MONTPELLIER



Table des matières

1	Introduction	4
2	Présentation du demandeur	4
2.1	Société Parc éolien de la Chênaie d'Éole.....	4
2.2	Valeco, une entreprise EnBW	5
2.2.1	Valeco, pionnier des énergies renouvelables en France.....	5
2.2.2	Un acteur présent sur toute la chaîne de valeur, du début à la fin des projets	6
2.2.3	Une entreprise du groupe EnBW	6
2.3	La commune de Parvillers-le-Quesnoy	8
3	Localisation du projet.....	8
4	Caractéristiques générales du projet	11
5	Historique et concertation du projet	13
6	Pertinence du projet.....	14
6.1	Selon des critères environnementaux.....	14
6.2	Selon des critères techniques	14
6.3	Selon des critères réglementaires.....	14
6.4	Selon des critères socio-économiques.....	15
6.5	Dimensionnement du projet.....	15
7	Les variantes étudiées.....	16
7.1	Scénario de référence	16
7.2	Scénario variante n°1.....	16
7.3	Scénario variante n°2	16
7.4	Scénario variante n°3	17
7.5	Scénario retenu : variante n°3.....	17
8	Intégration du projet dans son environnement	21

Table des illustrations

Illustration 1 : Organigramme de la société PE de la Chênaie d'Éole	4
Illustration 2 : Implantation de Valeco dans le monde.....	5
Illustration 3 : Agences et projets Valeco en France métropolitaine.....	5
Illustration 4 : Détention du capital de Valeco et du groupe EnBW.....	6
Illustration 5 : Plan de localisation du PE de la Chênaie d'Éole.....	9
Illustration 6 : Gabarit des éoliennes.....	11
Illustration 7 : Situation du projet à l'échelle intermédiaire	12
Illustration 8 : Installation et aménagements en phase d'exploitation	12
Illustration 9 : Variante n°1.....	16
Illustration 10 : Variante n°2.....	16
Illustration 11 : Variante n°3.....	17
Illustration 12 : Plan réglementaire de l'implantation retenue nord (disponible au format A0 en pièce 11).....	18
Illustration 13 : Plan réglementaire de l'implantation retenue centre (disponible au format A0 en pièce 11).....	19
Illustration 14 : Plan réglementaire de l'implantation retenue sud (disponible au format A0 en pièce 11).....	20
Illustration 15 : Photomontage n°17 (extrait de l'étude paysagère disponible en pièce 5.2).....	21
Illustration 16 : Photomontage n°22 (extrait de l'étude paysagère disponible en pièce 5.2).....	22
Illustration 17 : Photomontage n°38a (extrait de l'étude paysagère disponible en pièce 5.2).....	23

Table des tableaux

Tableau 1 : Identité du demandeur	4
Tableau 2 : Coordonnées des éoliennes et des postes de livraison	10
Tableau 3 : Caractéristiques du projet	11
Tableau 4 : Principales dates lors du développement de projet	13

1 INTRODUCTION

En application de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle II, les éoliennes sont désormais soumises au régime des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Afin de contribuer aux objectifs nationaux de lutte contre le réchauffement climatique, Valeco souhaite poursuivre son développement en matière d'énergie renouvelable par le développement du parc éolien de la Chênaie d'Éole sur la commune de Parvillers-le-Quesnoy.

La présente demande est faite par la société PARC EOLIEN DE LA CHÊNAIE D'ÉOLE. C' est une société spécialement créée et détenue à 90% par Valeco SAS et 10% par la commune de Parvillers-le-Quesnoy pour être le maître d'ouvrage et exploitant du parc éolien de la Chênaie d'Éole.

Depuis la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, les éoliennes relèvent du régime d'autorisation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Compte tenu de la nature des activités exercées, un dossier de demande d'autorisation environnementale est nécessaire en vue d'exploiter le parc éolien, conformément au décret n°2011-984 du 23 août et l'arrêté d'application du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des ICPE.

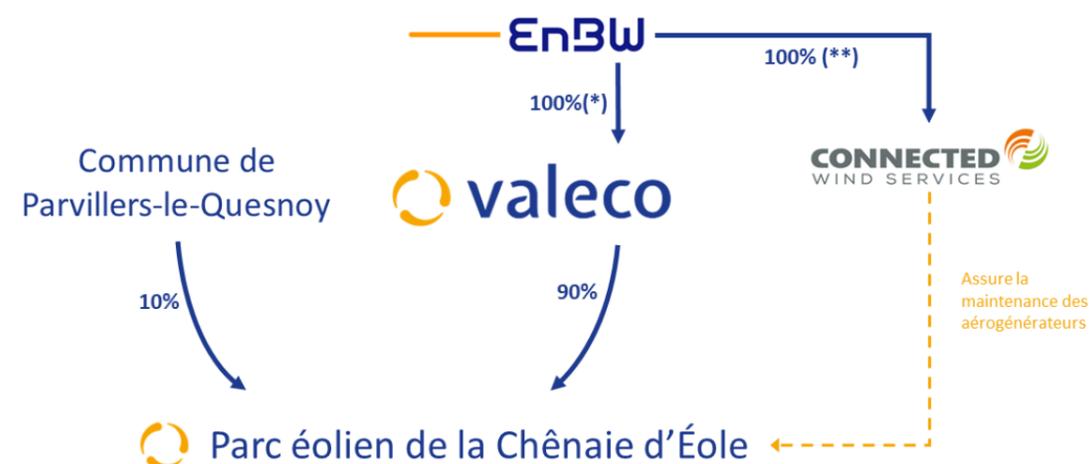
2 PRESENTATION DU DEMANDEUR

2.1 Société parc éolien de la Chênaie d'Éole

Dénomination	PARC ÉOLIEN DE LA CHÊNAIE D'ÉOLE
N° SIREN	979 739 828
Registre de commerce	RCS Montpellier
Forme juridique	SAS au capital de 500 €
Actionariat	Détenue à 90% par Valeco SAS et 10% par la commune de Parvillers-le-Quesnoy
Président	VALECO, elle-même présidée par François DAUMARD
Adresse	188 Rue Maurice Béjart 34080 Montpellier
Téléphone	04 67 40 74 00
Télécopie	04 67 40 74 05
Site internet	www.groupeValeco.com

Tableau 1 : Identité du demandeur

Le Parc Éolien de la Chênaie d'Éole est une société spécialement créée et détenue à 90% par Valeco SAS et 10% par la commune de Parvillers-le-Quesnoy pour être le maître d'ouvrage et exploitant du parc éolien de la Chênaie d'Éole.



(*) Au travers de sa holding EnBW France GmbH

(**) Au travers de sa holding EnBW Wind Onshore Instandhaltungs GmbH

Illustration 1 : Organigramme de la société PE de la Chênaie d'Éole

La consommation électrique de la commune de Parvillers-le-Quesnoy représente moins de 0,5 % de l'électricité produite par le parc éolien qu'elle accueillera sur son territoire. Avec 10% de parts à l'actionariat de la société, la commune sera donc symboliquement plus qu'autosuffisante en électricité renouvelable, et pourra même être considérée comme un territoire à énergie positive. De plus, la commune percevra 10% des retombées de la revente d'électricité pendant l'exploitation du parc éolien si elle choisit de rester co-actionnaire, ce qui en fait un projet en partie participatif et citoyen.

Le lecteur est invité à se référer aux annexes de la pièce n°1 Description du projet pour les éléments relatifs à la société de projet (KBIS et délibération de la commune pour la participation minoritaire au capital).

Pour plus de renseignement, le lecteur pourra se référer à :

Manon HERBET
 manonherbet@groupevaleco.com
 06 49 46 17 60

2.2 Valeco, une entreprise EnBW

2.2.1 Valeco, pionnier des énergies renouvelables en France

Valeco, producteur d'énergies renouvelables depuis plus de 20 ans, a une expérience reconnue dans l'éolien et dans le photovoltaïque (au sol et sur toiture) avec 857 mégawatts (MW) de puissance de production électrique actuellement en exploitation sur le territoire français (au 31/12/2023).

Valeco a été un des pionniers des énergies renouvelables en France, que ce soit par la construction du plus grand parc éolien de l'époque à Tuchan (11) en 2000 ou par la construction de la première centrale solaire au sol en France métropolitaine à Lunel (34) en 2008. La société continue de se développer de manière importante et compte aujourd'hui plus de 2 300 MW d'énergies renouvelables en développement.

Nous développons, finançons et exploitons des projets d'énergies renouvelables (éolien terrestre et en mer, solaire au sol, agrivoltaïsme, hydrogène vert et stockage, hydraulique et biomasse) pour notre propre compte. Les différents projets sont développés et portés par Valeco.

La société a été fondée en 1989 et est à ce jour présidée par M. François DAUMARD et dirigée par M. Philippe VIGNAL (Directeur Général).

Le groupe Valeco est présent en France avec 12 agences sur le territoire métropolitain.



Illustration 2 : Implantation de Valeco dans le monde

Dates clés :

- 1989 : fondation de la société Valeco
- 1998 : l'entreprise familiale est reprise par le fils du fondateur
- 1999 : création de la filiale Valeco Ingénierie, Bureau d'études intégré du Groupe Valeco
- 2008 : entrée en actionnariat de la Caisse des Dépôts et Consignations
- 2012 : ouverture de Valeco Énergie Québec à Montréal et d'une antenne à Amiens
- 2013 : création de la filiale Valeco O&M
- 2015 : ouverture de Valeco Energía México
- 2017 : ouverture d'une antenne à Nantes et certification ISO 9001 et ISO 14001
- 2018 : ouverture d'une antenne à Toulouse et de Valeco Engineering Co. au Vietnam
- 2019 : acquisition de Valeco par EnBW
- 2020 : ouverture des antennes à Dijon et Lyon
- 2021 : fusion des 3 entités : Valeco, Valeco Ingénierie et Valeco O&M sous le nom de Valeco, et ouverture des antennes d'Aix-en-Provence et Bordeaux
- 2022 -2023 : ouvertures d'antennes d'un ou deux collaborateurs à proximité des projets.

Acteur historique du marché Français, Valeco n'a cessé de se développer jusqu'à compter, en 2024, plus de 300 salariés, répartis en 12 agences : Montpellier (siège), Toulouse, Nantes, Amiens, Boulogne-Billancourt, Dijon, Lyon, Aix-en-Provence, Bordeaux, Poitiers et Lacaune.

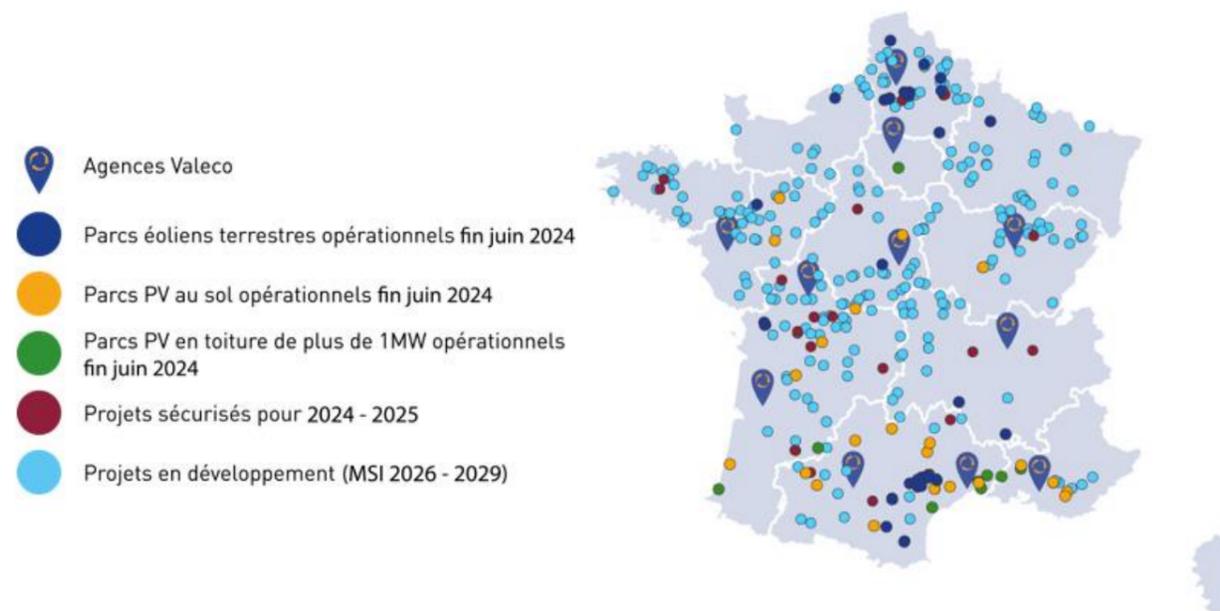
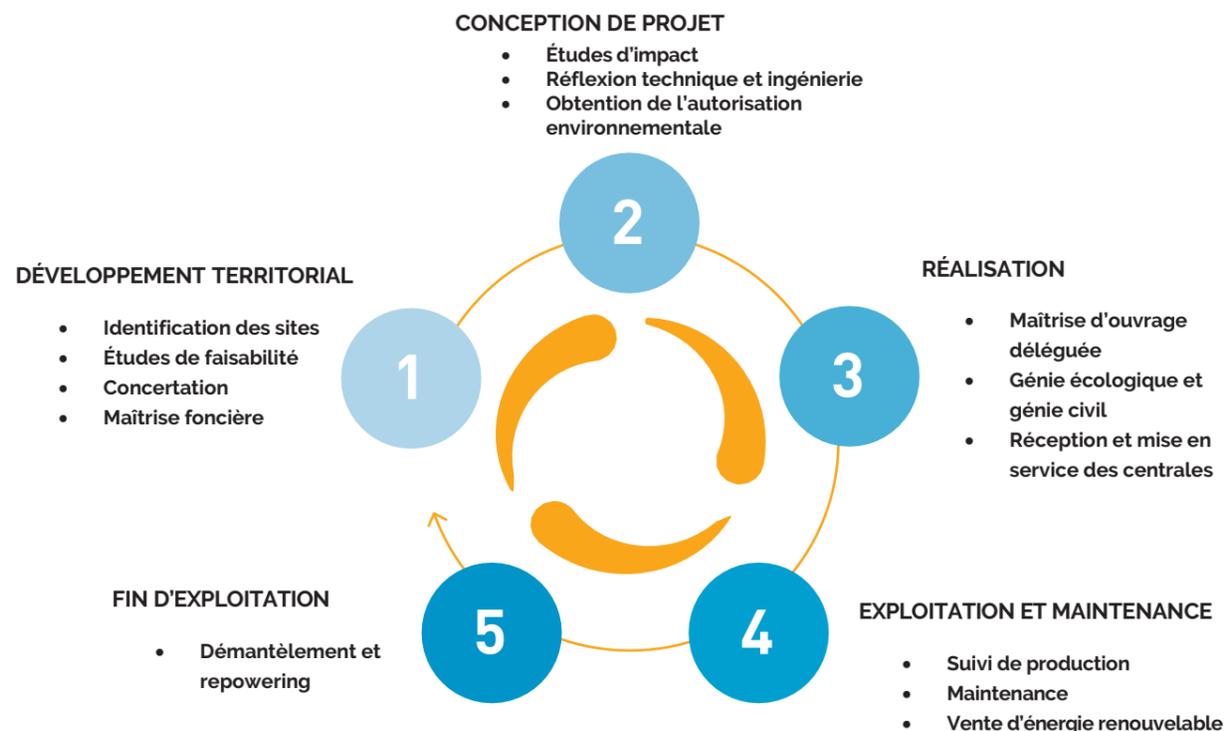


Illustration 3 : Agences et projets Valeco en France métropolitaine

2.2.2 Un acteur présent sur toute la chaîne de valeur, du début à la fin des projets

Valeco intervient sur toute la chaîne de valeur, depuis le développement de projet jusqu'au démantèlement des installations en passant par l'exploitation et la maintenance.



La maîtrise de l'ensemble des étapes du projet, de sa conception à son démantèlement, nous permet de nous engager durablement auprès de nos partenaires.

Valeco est constitué d'équipes spécialisées et complémentaires sur tout le territoire français. Avec nos 12 agences en France, nous sommes au plus près de nos projets et des acteurs du territoire.

Chaque projet est mené :

- › dans une relation de concertation étroite et de dialogue avec les élus et les citoyens,
- › dans une perspective de développement économique local,
- › dans un profond respect du territoire d'implantation : qualité de vie des riverains, histoire et culture, paysages et milieux naturels.

¹ Données au 31/12/2024

2.2.3 Une entreprise du groupe EnBW

EnBW est un groupe à actionariat presque entièrement public. Cet ADN public nous pousse à travailler en étroite collaboration avec les collectivités territoriales d'implantation de nos parcs éoliens et photovoltaïques.

Le capital de Valeco et du groupe EnBW est réparti de la façon suivante :

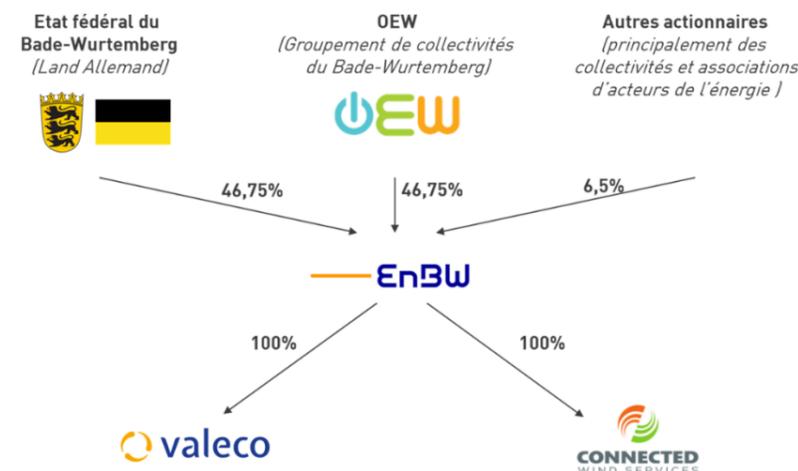


Illustration 4 : Détention du capital de Valeco et du groupe EnBW

EnBW en quelques chiffres :

- › 3ème fournisseur d'énergie en Allemagne
- › 11.7 GWh de production d'énergie renouvelable (2021)
- › 29 300 collaborateurs (2024)
- › 5,5 Millions de clients
- › 44.4 Milliards d'euros de Chiffres d'Affaires (2023)

Sur le marché français, la société Connected Wind Services (CWS), filiale à 100% du groupe EnBW, a vocation à exploiter et entretenir les éoliennes de Valeco, en direct.

En Europe, le groupe EnBW possède :

- › plus de 60 centrales solaires en exploitation ou en construction
- › plus de 500 éoliennes terrestres en exploitation
- › plus de 4 parcs offshore (188 éoliennes) en exploitation

En France, Valeco est propriétaire de¹ :

- › 53 centrales solaires en exploitation
- › 257 éoliennes en exploitation
- › 1 projet pilote de parc éolien offshore flottant

Parc éoliens, quelques références



Parc éolien de TUCHAN
 Département : Aude (11)
 Puissance électrique : 11,7MW
 18 éoliennes
 Mise en service : 2001 – 2002 – 2009

Pôle éolien des MONTS DE LACAUNE
 Département : Tarn (81), Aveyron (12)
 Puissance électrique : 74 MW
 31 éoliennes, 6 parcs
 Mise en service : 2006 – 2008 – 2011



Parc de SAINT JEAN LACHALM
 Département : Haute-Loire (43)
 Puissance électrique : 18MW
 9 éoliennes
 Mise en service : 2008

Parc de CHAMPS PERDUS
 Département : Somme (80)
 Puissance électrique : 12 MW
 4 éoliennes
 Mise en service : 2014



Parc éolien de FENOUILLEDES :
 Département : Pyrénées Orientales (66)
 Puissance électrique : 23,5MW
 10 éoliennes
 Mise en service : novembre 2018

Centrales photovoltaïques, quelques références :



Centrale Solaire de LUNEL
 Département : Hérault (34)
 Puissance électrique : 500kWc
 Mise en service : Septembre 2008

Centrale Solaire du SYCALA
 Département : Lot (46)
 Puissance électrique : 8 000kWc
 Mise en service : Juin 2011



Centrale Solaire de CONDOM
 Département : Gers (32)
 Puissance électrique : 10 000 kWc
 Mise en service : Mars 2013

Centrale Solaire du SEQUESTRE
 Département du Tarn (81)
 Puissance électrique : 4 500 kWc
 Mise en service : Octobre 2013



Centrale Solaire de Decazeville
 Département de l'Aveyron (12)
 Puissance électrique : 11 400 kWc
 Mise en service : 2017

2.3 La commune de Parvillers-le-Quesnoy

La commune de Parvillers-le-Quesnoy, située dans le Département de la Somme (80), compte 233 habitants au recensement de 2020 par l'Insee pour 124 logements.

Dans une volonté de soutenir le développement des énergies renouvelables et de s'investir pleinement dans la transition énergétique, le Conseil Municipal a décidé d'entrer au capital de la société portant ce projet éolien par délibération en date du 05/06/2024.

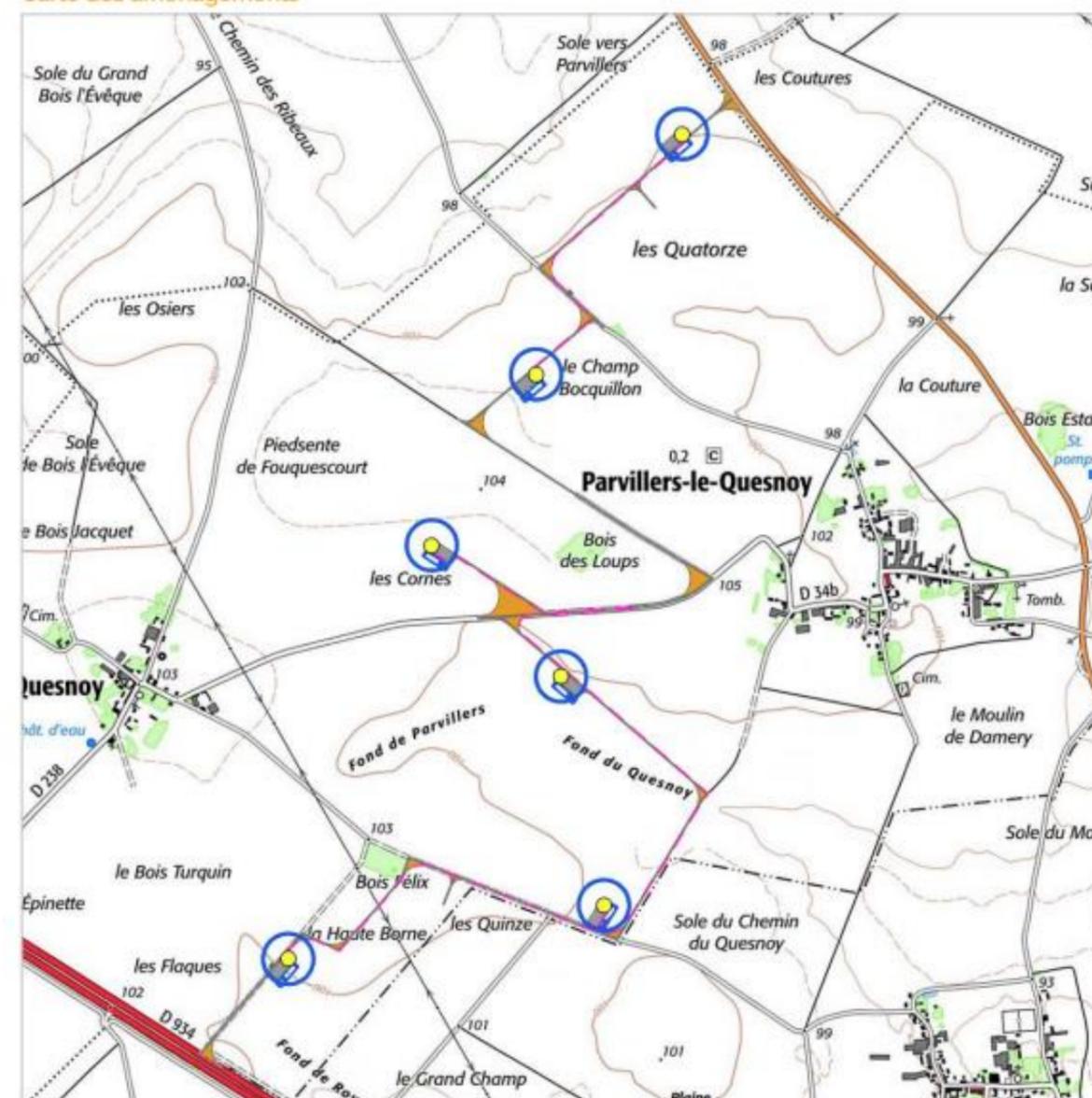
3 LOCALISATION DU PROJET

Le parc éolien de la Chênaie d'Éole s'implante en région Hauts-de-France, au sud-est du département de la Somme (80), au sein de la communauté de communes Terre de Picardie.

Il s'agit d'un parc éolien constitué de 6 aérogénérateurs et de deux postes de livraison implantés sur la commune de Parvillers-le-Quesnoy, dans un secteur composé majoritairement de parcelles agricoles.

Projet éolien de la Chênaie d'Éole

Carte des aménagements



- | | | | |
|--------------------------|-----|------------------------------|---|
| Implantations (CAO) | ● | Plateformes (CAO) | ■ |
| Surplombs (CAO) | □ | Plateforme PDL | ■ |
| Raccordements (CAO) | --- | Stockage de pales | ■ |
| Poste de livraison (CAO) | ■ | Accès (CAO) | ■ |
| | | Chemin à créer | ■ |
| | | Chemin à créer provisoire | ■ |
| | | Chemin existant | ■ |
| | | Rayon de braquage provisoire | ■ |

Auteur: Collaborateur Valeco
Sources: Valeco, IGN



Date: 20/08/2024
Projection: RGF 1993 Lambert-93

Projet éolien de la Chênaie d'Éole

Carte de localisation du projet

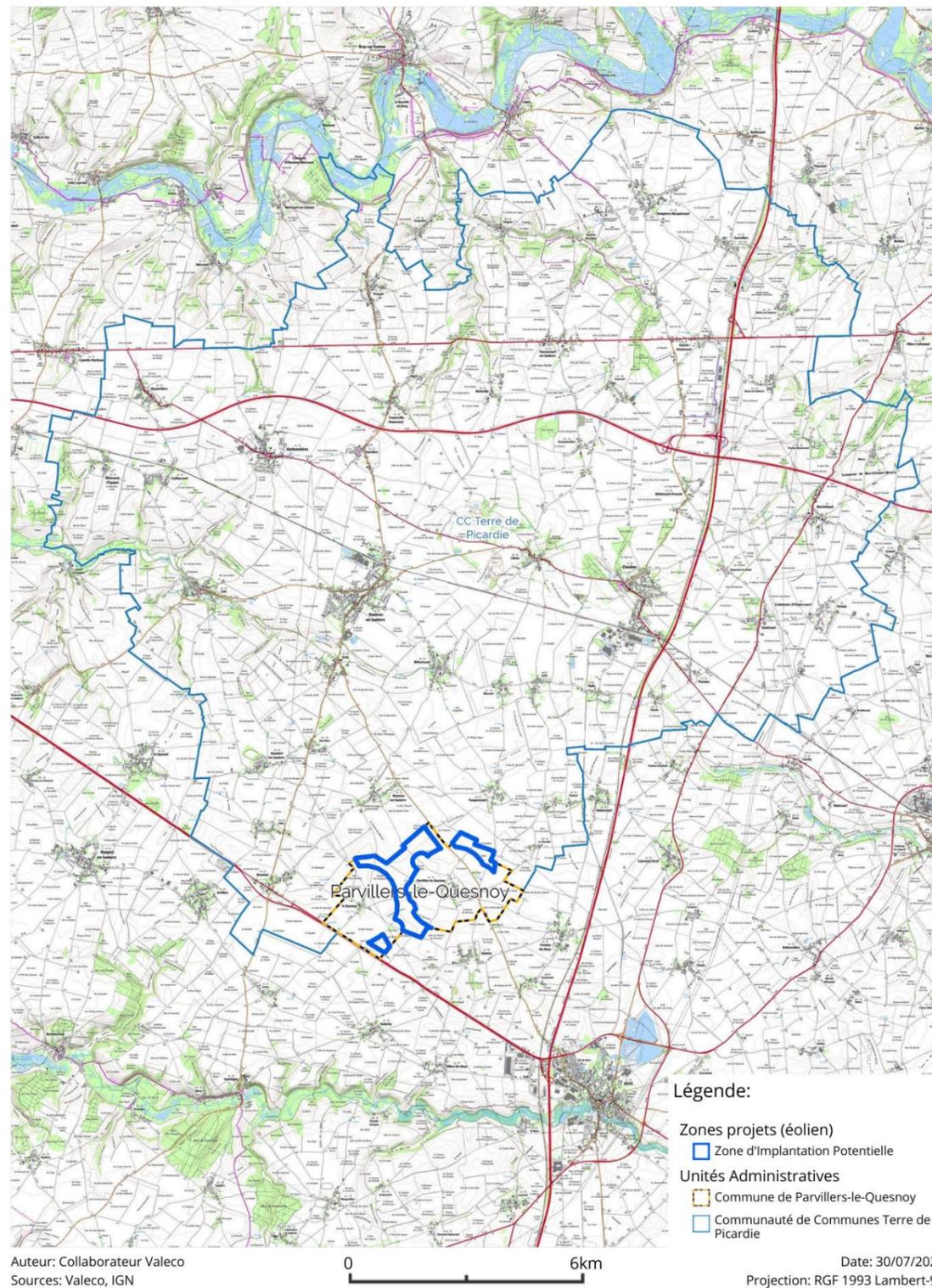


Illustration 5 : Plan de localisation du PE de la Chênaie d'Éole

Les coordonnées des éoliennes et des postes de livraison sont fournies dans le tableau suivant en systèmes de coordonnées Lambert 93, WGS 84 et Lambert II étendu :

	Lambert 93		WGS 84		Lambert II étendu		Altitude	Côte sommitale éolienne et PDL NGF (m)	Nom commune
	E_L93	N_L93	Latitude	Longitude	X_L3E	Y_L2E			
E1	680426,09	6962301,11	49°45'33,6816" N	2°43'42,6864" E	628280,00	2529252,98	98	298	Parvillers-le-Quesnoy
E2	679954,27	6962305,78	49°45'8,5892" N	2°43'19,2648" E	627814,46	2528474,43	102	302	Parvillers-le-Quesnoy
E3	679617,55	6960976,52	49°44'50,7480" N	2°43'2,5536" E	627482,19	2527920,89	103	303	Parvillers-le-Quesnoy
E4	680034,68	6960553,64	49°44'37,1184" N	2°43'23,4480" E	627903,11	2527501,31	99	299	Parvillers-le-Quesnoy
E5	680172,86	6959816,82	49°44'13,2994" N	2°43'30,4741" E	628047,57	2526765,27	99	299	Parvillers-le-Quesnoy
E6	679154,13	6959643,54	49°44'7,5772" N	2°42'39,6641" E	627029,77	2526583,32	100	300	Parvillers-le-Quesnoy
PDL 1	680063,61	6961790,33	49°45'17,1212" N	2°43'24,6774" E	627921,65	2528738,88	101	104	Parvillers-le-Quesnoy
PDL 2	680284,54	6960784,74	49°44'44,6201" N	2°43'35,8806" E	628151,16	2527734,63	100	103	Parvillers-le-Quesnoy

Tableau 2 : Coordonnées des éoliennes et des postes de livraison

4 CARACTERISTIQUES GENERALES DU PROJET

Le parc éolien de la Chênaie d'Éole regroupe 6 éoliennes de 7,2 MW de puissance unitaire maximale pour une puissance totale installée maximale de 43,2 MW, ce qui en fait une centrale de puissance significative.

VALECO, en tant qu'entreprise dépendant d'une société dont la majeure partie des capitaux appartiennent à des fonds publics, doit se soumettre dans le cadre de la passation de ses marchés, à la directive européenne 2014/25/UE visant à garantir le respect des principes de mise en concurrence, d'égalité de traitement des fournisseurs et de transparence. La SAS PE de la Chênaie d'Éole sera donc soumise à cette même directive. Les achats de fournitures, services et travaux destinés à ses sociétés de projet de construction y sont soumis, dès lors qu'ils sont liés à l'activité de production d'électricité et atteignent les montants des seuils de procédure.

Afin de garantir le principe de mise en concurrence des fabricants d'éoliennes, aucun nom de fabricant ne sera présenté dans ce dossier, et les éoliennes seront définies par leurs dimensions principales. Pour cette raison également, lorsque plusieurs éoliennes présentent des grandeurs équivalentes, il a été choisi de retenir la grandeur maximale dans les impacts, dangers et inconvénients de l'installation pour ne pas risquer de les sous-évaluer.

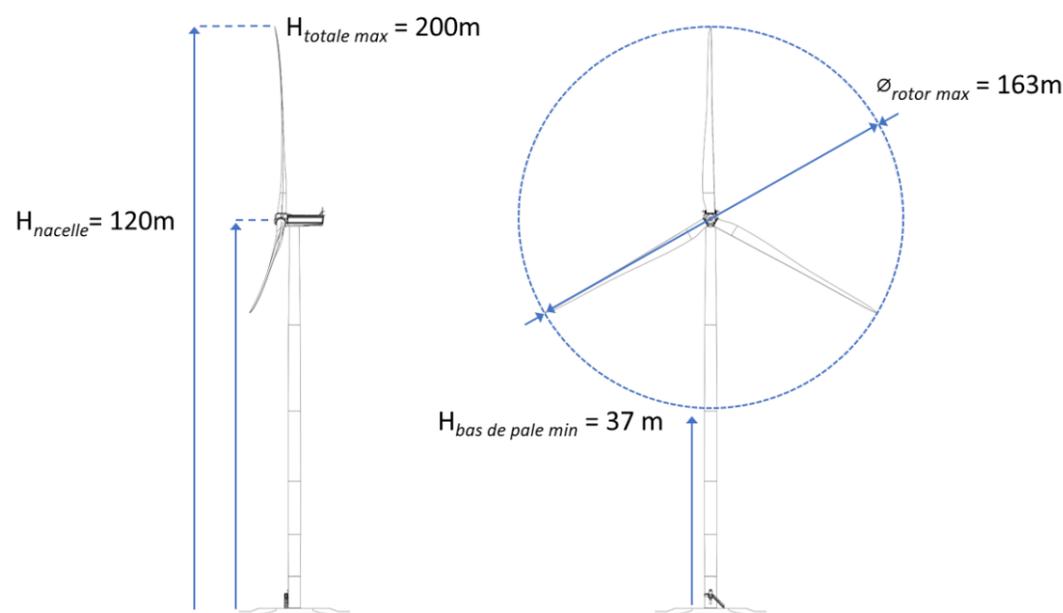


Illustration 6 : Gabarit des éoliennes

La production attendue des 6 éoliennes représentera près de 111 900 MWh/an, l'équivalent de la consommation mixte d'environ 58 500 personnes².

Localisation	Région	Hauts-de-France
	Département	Somme
	Commune(s)	Parvillers-le-Quesnoy
Éoliennes	Puissance unitaire	7,2 MW
	Nombre	6
	Puissance totale	43,2 MW
	Diamètre maximal du rotor	163 m
	Hauteur maximale du mât	120 m
	Hauteur maximale en bout de pale	200 m
Autres aménagements	Postes électriques	2 postes de livraison (PdL)
	Raccordement inter-éolien	Câbles enterrés 20kV (1430 ml)
	Fondations	26 m de diamètre 3 m à 4 m de profondeur
	Plateformes	80 à 101 x 35 m
	Pistes créées / renforcées	1 162 m ² / 3 815 m ²
Production	Production annuelle attendue ³	111 900 MWh
	Equivalent nombre de foyers alimentés ⁴	26 700
	Equivalent nombre de personnes alimentées ⁵	58 500
	Emissions de CO ₂ évitées ⁶	56 000 tonnes CO ₂ /an
	Durée d'exploitation prévisionnelle	25 ans
Investissement prévisionnel		Environ 73 M€

Tableau 3 : Caractéristiques du projet

² Hypothèse éoliennes de 7,2 MW

⁴ Consommation moyenne d'un site résidentiel estimée par RTE et la CRE à 4585kWh/an en 2018 (<https://www.cre.fr/Documents/Publications/Observatoire-des-marches/Observatoire-des-marches-de-detail-du-3e-trimestre-2018> ; <https://bilan-electrique-2018.rte-france.com/repartition-sectorielle-de-la-consommation-2/#1>)

⁵ Considérant 2,19 personnes par foyer (source INSEE 2019)

⁶ MEDAD – ADEME. Note d'information du 15/02/08 – « L'éolien contribue à la diminution des émissions de CO₂ »

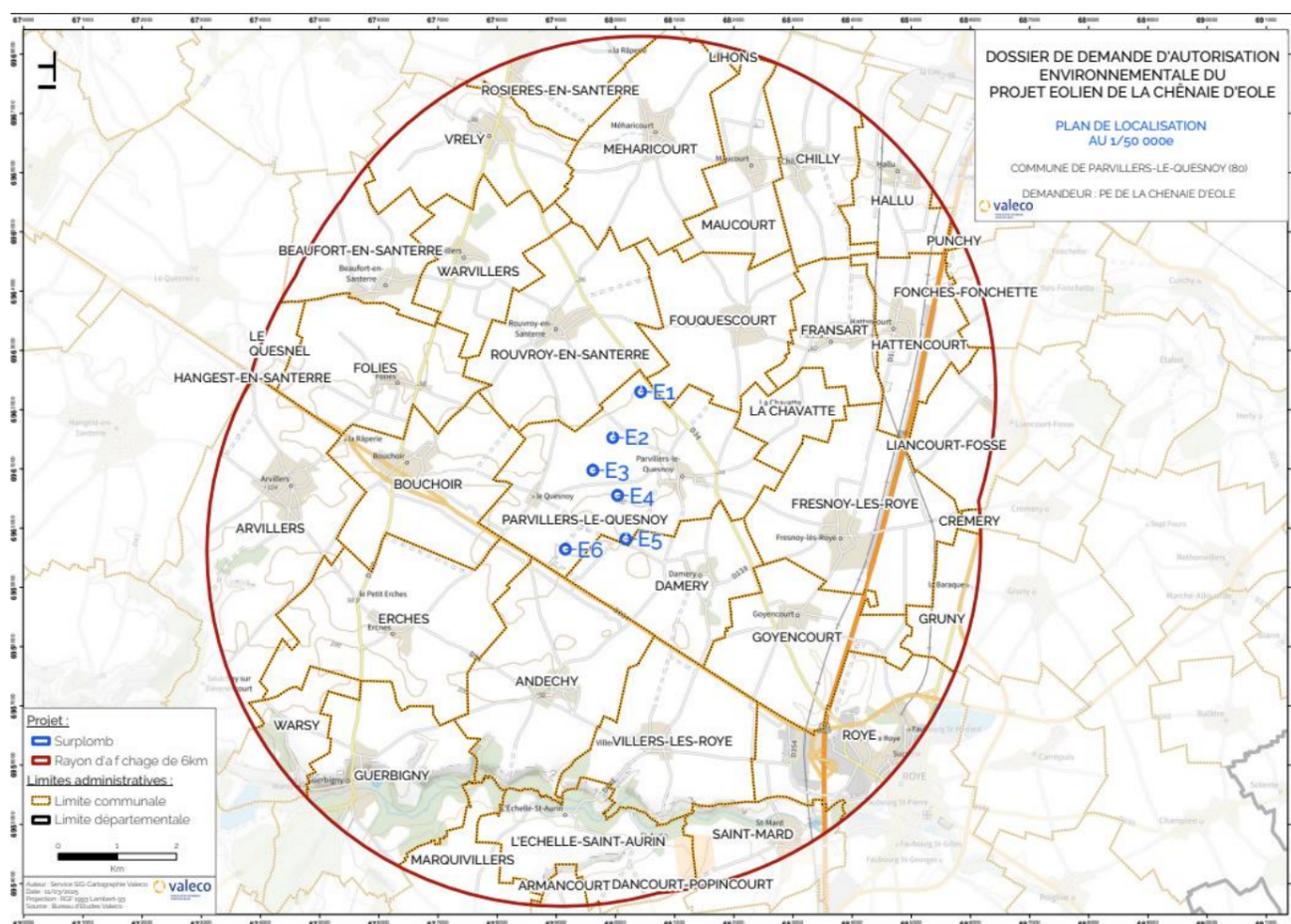
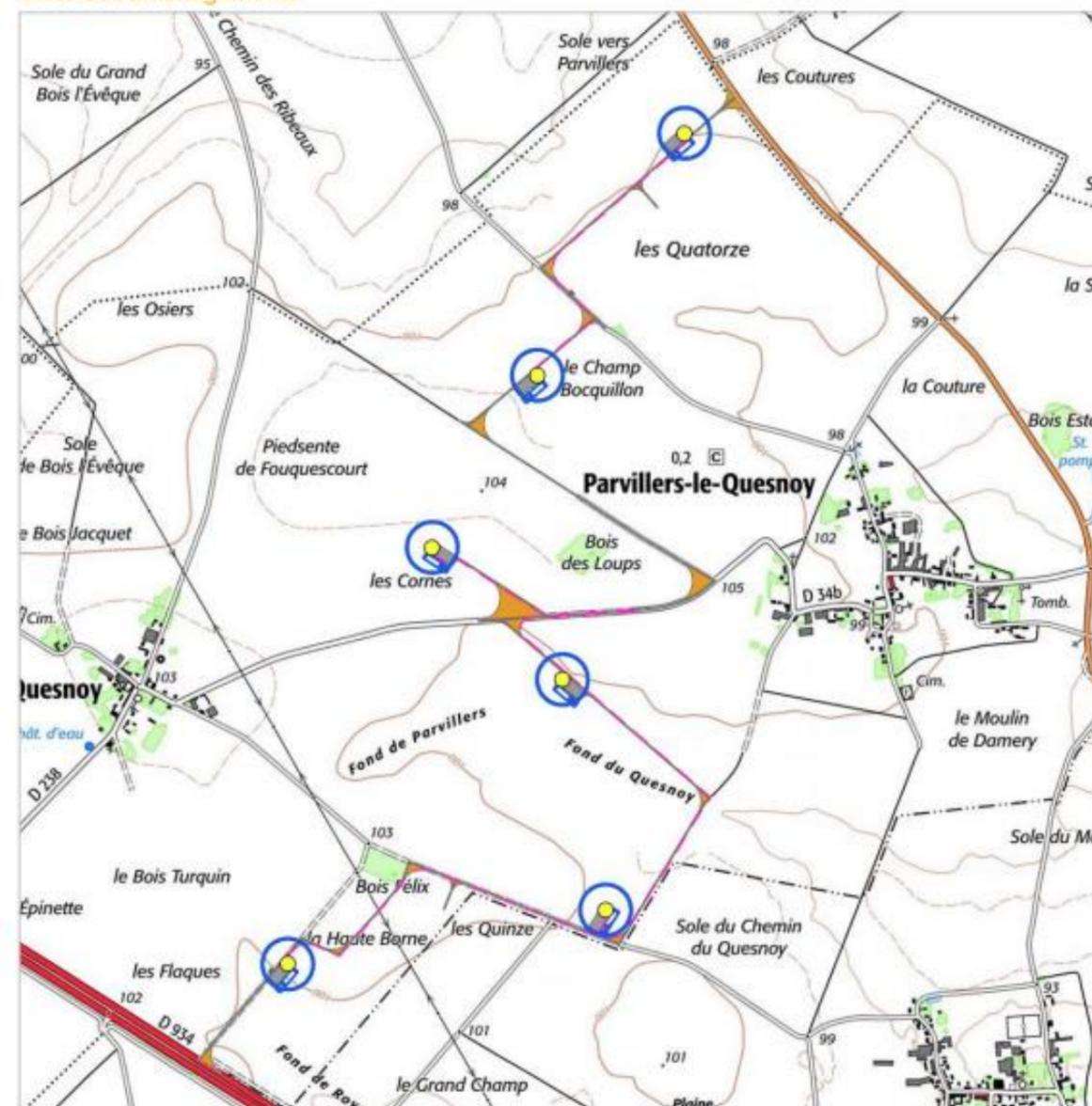


Illustration 7 : Situation du projet à l'échelle intermédiaire

Projet éolien de la Chênaie d'Éole

Carte des aménagements



- Implantations (CAO)
 -
- Surplombs (CAO)
 -
- Raccordements (CAO)
 -
- Poste de livraison (CAO)
 -
- Plateformes (CAO)
 - Plateforme et fondation
 - Plateforme PDL
 - Stockage de palettes
- Accès (CAO)
 - Chemin à créer
 - Chemin à créer provisoire
 - Chemin existant
 - Rayon de braquage provisoire

Auteur: Collaborateur Valeco
Sources: Valeco, IGN



valeco
Date: 20/08/2024
Projection: RGF 1993 Lambert-93

Illustration 8 : Installation et aménagements en phase d'exploitation

5 HISTORIQUE ET CONCERTATION DU PROJET

Les premiers contacts et rencontres entre les élus de la commune de Parvillers-le-Quesnoy et la société Valeco ont été initiés en février 2021, en vue d'étudier les potentialités de développement de l'éolien sur la commune.

Les années 2021-2022 a aussi été consacrés aux contacts avec les propriétaires fonciers et exploitants agricoles concernés par les parcelles identifiées comme potentiellement intéressants vis-à-vis de l'installation d'éoliennes.

La zone d'étude est composée par trois secteurs distribués en orientation nord-est sud-ouest entre les deux bourgs de la commune. Cette configuration a été retenue car elle présente des caractéristiques favorables : éloignement des habitations (700 m minimum) et de zonages de protection de biodiversité, absence de servitude réglementaire (militaire, aviation civile, périmètre de protection autour d'un captage d'eau ou d'un monument historique), solution de raccordement au réseau électrique...

Ainsi, en octobre 2021, le conseil municipal de la commune de Parvillers-le-Quesnoy a validé son intégration au projet dans le but de développer le parc éolien sur la zone d'étude qui lui avait été présentée.

Les expertises environnementales ont démarré en aout 2022 par l'étude du milieu naturel, suivie d'une campagne acoustique et de l'étude paysagère, lancées en octobre 2023.

Après deux années complètes d'études approfondies sur le site, les premières indications sur le gabarit du projet ont ainsi pu être déterminées et une implantation a été définie. De ce fait, début juin 2024, cette dernière a été présentée auprès du conseil municipal.

DATE		ETAPE
2020-2021	Décembre	Initiative du Conseil Municipal de Parvillers-le-Quesnoy pour étudier la faisabilité d'un projet éolien sur leur territoire et choix du développeur
2021	Janvier	Création d'une commission « Éolien » au sein du Conseil Municipal
	Février-mai	Consultations de 8 développeurs éoliens
	Octobre	Choix de la Société Valeco pour divers critères : projet plus respectueux de l'environnement, proximité géographique, expérience locale et nationale, engagement envers la contribution à la vie locale
2021-2022		Contractualisation foncière : échanges avec les propriétaires et les exploitants concernés par la zone de projet définie
2022	Aout	Lancement des campagnes d'études
2023	Janvier	Présentation de l'avancement des études au Conseil Municipal
	Juin	Soutien de l'édition 2023 de la « marche-course chronométrée » organisée par la commune
	Aout	Dans le cadre de la phase d'études, un mât de mesure est installé afin d'obtenir des données précises de vent (direction et vitesse) et d'écoute des chiroptères
	Novembre	Restitution des états initiaux des études environnementales, acoustiques et paysagères ; présentation de leurs conclusions au Conseil Municipal
		Finalisation des études naturalistes et paysagères
	Caractérisation des impacts et mesures du projet	
2023-2025		<ul style="list-style-type: none"> - Organisation d'une dizaine de séances de travail avec la commission « Éolien » - Création d'un blog, pose de panneaux d'information, distribution de lettres d'informations aux habitants et aux municipalités riveraines selon l'état d'avancement du projet
2024	Janvier	Présentation du projet à la Communauté de Communes Terre de Picardie-CCTP
	Mars	Réunion au Conseil Départemental – avis favorable
	Mars-avril	Définition de l'implantation du projet avec accord des propriétaires/exploitants
	Juin	Présentation de l'implantation au Conseil Municipal
		Entrée de la commune au capital de la société de projet
		Participation de Valeco à l'édition 2024 de la « Marche-course chronométrée »
	Juin-juillet	Concertation préalable du public (registre, permanence publique)
Juillet	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation du comité du projet (8 juillet) - Mise en ligne du Compte Rendu du comité de projet et de la présentation afférente (24 juillet) - Mise en ligne du Bilan de concertation préalable du public (24 juillet) 	

Tableau 4 : Principales dates lors du développement de projet

6 PERTINENCE DU PROJET

En réponse à l'initiative du Conseil Municipal de Parvillers-le-Quesnoy d'étudier la faisabilité d'un projet éolien sur leur territoire, la société Valeco s'est manifestée pour développer ce dernier. Après consultation parmi plusieurs développeurs éoliens, Valeco a été retenu par le Conseil Municipal en raison de sa proximité géographique, son expérience locale et nationale, du respect de l'environnement de ses projets, de son investissement à la vie locale et de la proposition d'ouverture au capital.

Dès lors, la société Valeco s'est engagée dans le développement d'un nouveau projet de parc éolien. Le périmètre retenu pour l'étude des variantes d'implantation, appelé "Zone d'Implantation Potentielle" (ZIP), a principalement été défini sur la base des critères détaillés ci-après.

6.1 Selon des critères environnementaux

➤ Espaces protégés :

Les données environnementales disponibles auprès de la DREAL permettent de prédéterminer la qualité environnementale d'un secteur géographique donné, que ce soit du point de vue naturaliste ou paysager.

La notion de protection induit des contraintes réglementaires fortes pour tout aménagement nouveau, dans un but de préservation maximum d'un patrimoine environnemental.

Ainsi, à l'issue d'une évaluation détaillée, aucun espace protégé (réserve, arrêté de protection, etc.), site Natura 2000, ZNIEFF de type I ou II n'est présent au sein de l'aire d'étude immédiate.

➤ Milieux naturels :

L'aire d'étude est majoritairement composée de plaines agricoles, aucun réservoir de biodiversité n'est présent sur la zone d'implantation du projet. Hormis quelques zones de bosquets et de haies, les autres espaces ne présentent pas de sensibilité particulière.

La variété d'espèces présentes est globalement faible au regard du nombre d'espèces recensées au niveau régional. En ce qui concerne l'avifaune, seuls certains habitats spécifiques, notamment certaines haies, peuvent présenter un enjeu au regard de leur activité, qui reste néanmoins mesurée. À l'égard des chiroptères, les enjeux sont considérés comme faibles à modérés. L'enjeu modéré est justifié par un niveau d'activité significatif le long des haies. Les grandes cultures sont évaluées avec un niveau d'enjeu faible. Enfin, aucune espèce protégée de mammifères (hors chiroptères), reptiles, amphibiens ou insectes n'a été observée. En conséquence, l'enjeu associé à ces groupes faunistiques est globalement faible. Les enjeux définis sont donc très faibles à modérés.

➤ Paysage :

Le projet et l'implantation respectent :

- les enjeux mise en avant au sein de l'étude afférente ;
- la recherche d'une mise en cohérence avec les projets éoliens existants ;
- la maîtrise de la densification.

Le motif éolien est déjà présent à proximité de la zone d'implantation potentielle avec les parcs éoliens près de Roye. L'insertion du projet dans le grand paysage et la prise en compte des lieux de vie de l'aire d'étude immédiate sont les principaux enjeux qui conditionneront l'implantation au regard des aspects paysagers.

6.2 Selon des critères techniques

➤ Gisement éolien

Le département de la Somme fait partie des départements ventés du territoire français.

La vitesse moyenne de vent sur le site est estimée à environ 7,1 m/s à 100 m de hauteur.

➤ Accessibilité

Le site choisi pour l'implantation du parc éolien de la Chênaie d'Éole présente plusieurs avantages en termes d'accès :

- l'absence de relief (qui limite les travaux de terrassement lors de l'aménagement des accès) ;
- le réseau routier existant dense permettant l'accès au site.

De plus, la présence des chemins communaux, d'exploitation et ruraux permettra de réduire au maximum la création de nouvelles voies d'accès.

6.3 Selon des critères règlementaires

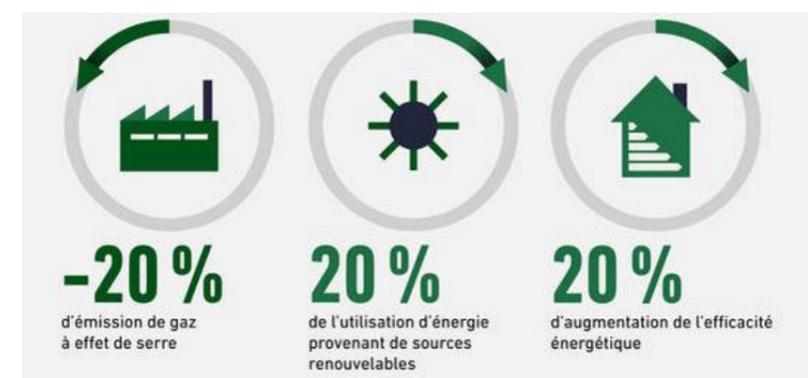
➤ Une contribution à l'atteinte des objectifs énergétiques à toutes les échelles

En 2008, le « Paquet Climat-Energie » de l'Union Européenne fixait l'objectif du « 3 x 20 » pour la politique énergétique de chaque Etat européen : faire passer la part des énergies renouvelables à 20% dans le mix énergétique européen, réduire les émissions de CO₂ des pays de l'UE de 20% et accroître l'efficacité énergétique de 20% d'ici à 2020.

En 2015, la Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) a fixé un objectif de 32% d'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie en 2030, avec un taux d'électricité renouvelable de 40%.

La programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) prévoit également que l'énergie éolienne devienne une des principales sources d'électricité renouvelable en France.

Le projet éolien de la Chênaie d'Éole contribuera de manière significative à l'atteinte des objectifs fixés par ce plan.



➤ Une zone non réhibitoire au développement d'un parc éolien

À partir de l'identification des territoires potentiels au développement des énergies renouvelables, réalisée par la DREAL, la commune de Parvillers-le-Quesnoy se situe dans une zone non rédhibitoire au développement éolien. Le secteur est donc propice à la valorisation des énergies renouvelables.

Le projet s'inscrit pleinement dans ces objectifs, ce qui justifie son emplacement.

➤ **Absence de contraintes réglementaires**

Les principales servitudes d'utilité publique et contraintes techniques identifiées dans la zone d'implantation potentielle ou à proximité sont :

- les routes départementales,
- les faisceaux hertzien,
- le passage d'une ligne moyenne tension sur le territoire de la zone d'étude,
- le passage d'une canalisation gazière au nord-est de la commune.

Aucune de ces contraintes techniques n'est rédhibitoire à un projet éolien. Les préconisations associées ont été prises en compte lors de la conception du projet et du choix d'implantation des éoliennes.

6.4 Selon des critères socio-économiques

➤ **Volonté politique locale**

Il est important de souligner que, outre les bénéfices environnementaux liés au développement d'une énergie exempte d'émissions polluantes, ce projet est le résultat d'une initiative de la commune de Parvillers-le-Quesnoy d'engager un projet éolien sur son territoire. Il contribuera notamment au développement économique de la commune en raison des redevances fiscales estimées et de l'ouverture à 10% du capital de la société projet à la collectivité. Par ailleurs, le projet permet de valoriser le foncier agricole communal. Enfin et plus largement, le projet bénéficiera aussi à la Communauté de Communes Terre de Picardie, au département de la Somme.

6.5 Dimensionnement du projet

Le scénario d'implantation retenu présente de nombreux atouts qui sont les suivants :

➤ **Éloignement vis-à-vis des zones habitées**

Il n'est recensé aucune habitation au sein de la zone d'étude, l'habitation la plus proche étant une habitation située sur la commune de Parvillers-le-Quesnoy, à 700 mètres au nord-est de l'éolienne E4, conformément au cahier de charges établi par la commune de Parvillers-le-Quesnoy.

➤ **Minimisation des impacts sur les milieux naturels**

Les impacts du projet ont été identifiés au travers de cette étude et des mesures d'évitement et de réduction ont été proposées lorsque cela s'avérait nécessaire. Des mesures de compensation, d'accompagnement et de suivi seront également mises en place afin de s'assurer de la bonne intégration du parc éolien.

➤ **Intégration paysagère**

Ce projet s'inscrit dans une entité jugée favorable au développement éolien. Le travail paysager a abouti à 6 éoliennes de 200 m de haut en bout de pale avec un choix d'implantation approfondi et une orientation cohérente avec les lignes de force du paysage.

➤ **Choix du modèle d'aérogénérateur**

En vue de réduire les effets possibles de collisions/barotraumatisme à l'égard des chiroptères qui se déplacent très majoritairement à faible hauteur, a été retenu un gabarit d'éolienne impliquant une hauteur sol-bas de pale des éoliennes d'au moins 37 mètres et une hauteur hors-tout de 200 mètres maximums.

La taille maximale des rotors des aérogénérateurs retenue est de 163 m. de diamètre.

7 LES VARIANTES ÉTUDIÉES

Plusieurs scénarios ont été étudiés, permettant d'optimiser le projet et de déterminer la variante d'implantation présentant le meilleur compromis.

7.1 Scénario de référence

Selon le 3° de l'article R 122-5 du code de l'environnement, l'étude d'impact doit comporter un aperçu de l'évolution probable de l'environnement en l'absence de mise en œuvre du projet (objet de la présente partie) appelé « scénario de référence ».

Face à ces données, il est probable qu'aucune évolution notable ne soit envisagée dans un avenir proche en l'absence du projet éolien de la Chênaie d'Éole.

7.2 Scénario variante n°1

La variante 1 est composée de 9 éoliennes, distribuées au sein des trois zones qui composent l'ensemble de la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP), avec un diamètre de rotor de 170 m et une hauteur de bas de pale de 30 m.

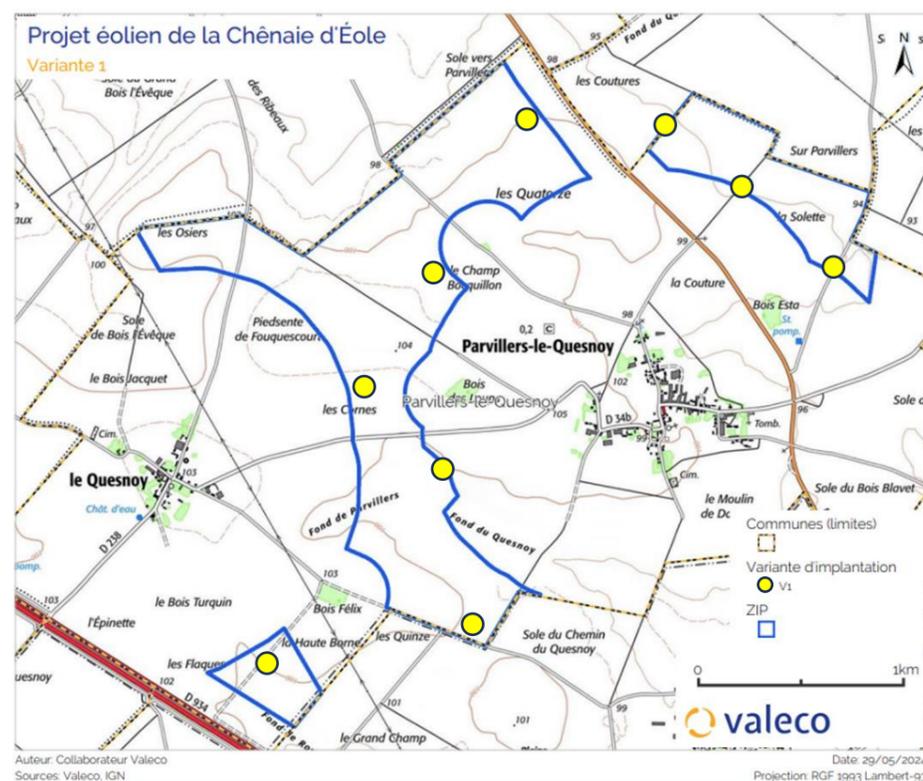


Illustration 9 : Variante n°1

7.3 Scénario variante n°2

La variante 2 est composée de 6 éoliennes, avec un diamètre de rotor de 170 m et une hauteur de bas de pale de 30 m, distribuées sur deux des trois zones de la ZIP.

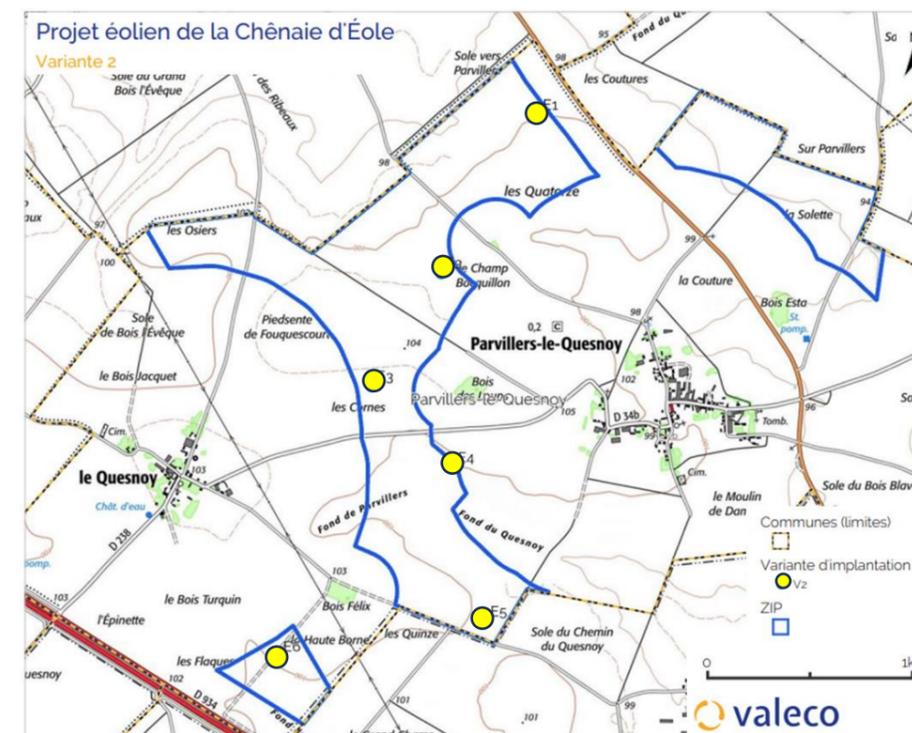


Illustration 10 : Variante n°2.

7.4 Scénario variante n°3

La variante 3 intègre un gabarit réduit à 163 m de diamètre de rotor permettant de rehausser la hauteur du bas de pale à 37 m, limitant dès lors les impacts, notamment sur la faune volante.

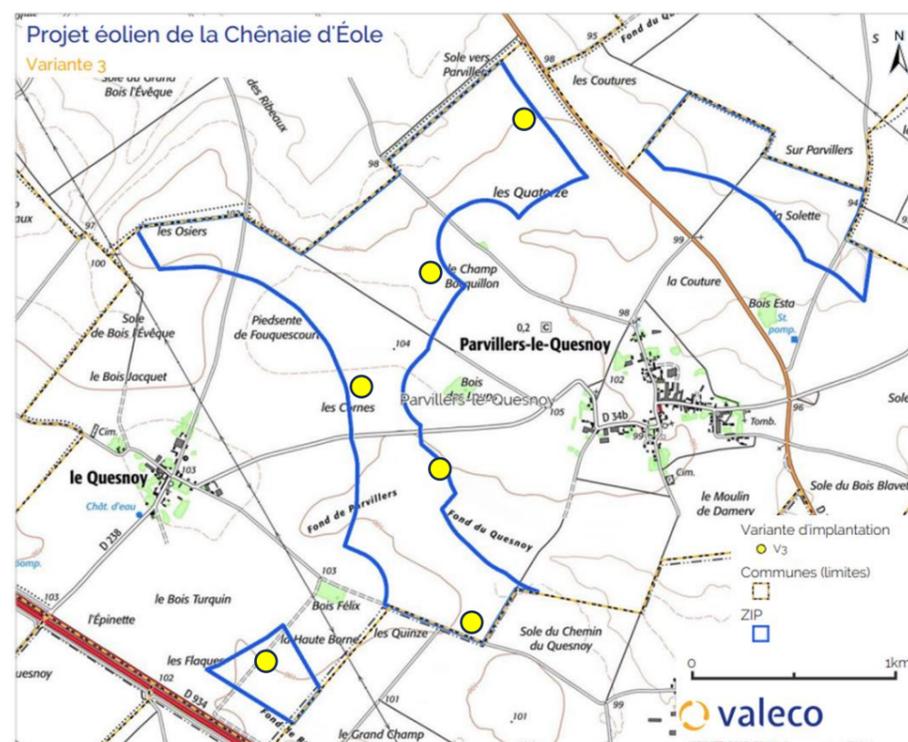


Illustration 11 : Variante n°3.

7.5 Scénario retenu : variante n°3

Le choix du site est pleinement justifié par la possibilité d'injection de l'électricité sur le réseau, le potentiel éolien de vent intéressant, un espace disponible suffisant et suffisamment éloigné des zones urbanisées ainsi qu'un environnement exempt d'enjeux écologiques majeurs.

L'implantation retenue est celle qui présente, selon les experts, le meilleur compromis entre toutes les variantes envisagées du point de vue du milieu humain*, de l'impact sur le milieu naturel et de l'impact sur l'environnement paysager.

De manière plus précise, la variante retenue (variante 3) implique l'implantation de machines moins nombreuses et moins prégnantes, considérant une réduction du diamètre de rotor de 7 mètres. Par ailleurs, il résulte de ce changement une augmentation de la hauteur bas de pale, de 30 à 37 m, permettant ainsi de réduire les risques de collision pour la faune volante à basse altitude. La comparaison des différents critères (émergences acoustiques, effets de sillage* et production attendue, recommandations écologiques, recommandation paysagère) a permis de déterminer la meilleure implantation possible. Ainsi, la variante 3 constitue la variante retenue pour le projet.

Ci-après est présenté le plan réglementaire du projet dans sa variante définitive. Ce plan est disponible au format A0 en pièce 11. Le plan de localisation et Le plan d'ensemble sont fournis en pièces 10 et 12.

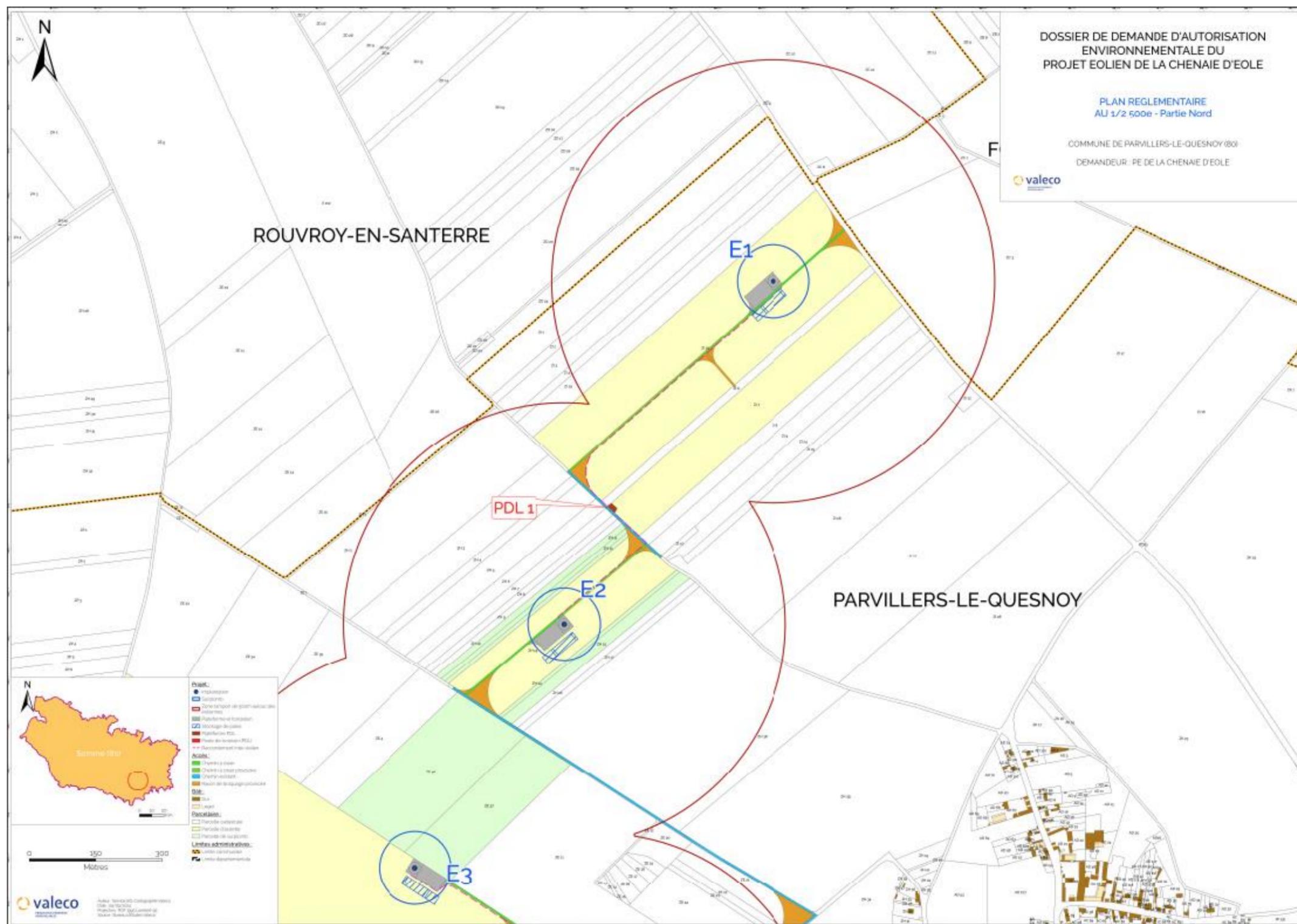


Illustration 12 : Plan réglementaire de l'implantation retenue nord (disponible au format A0 en pièce 11)

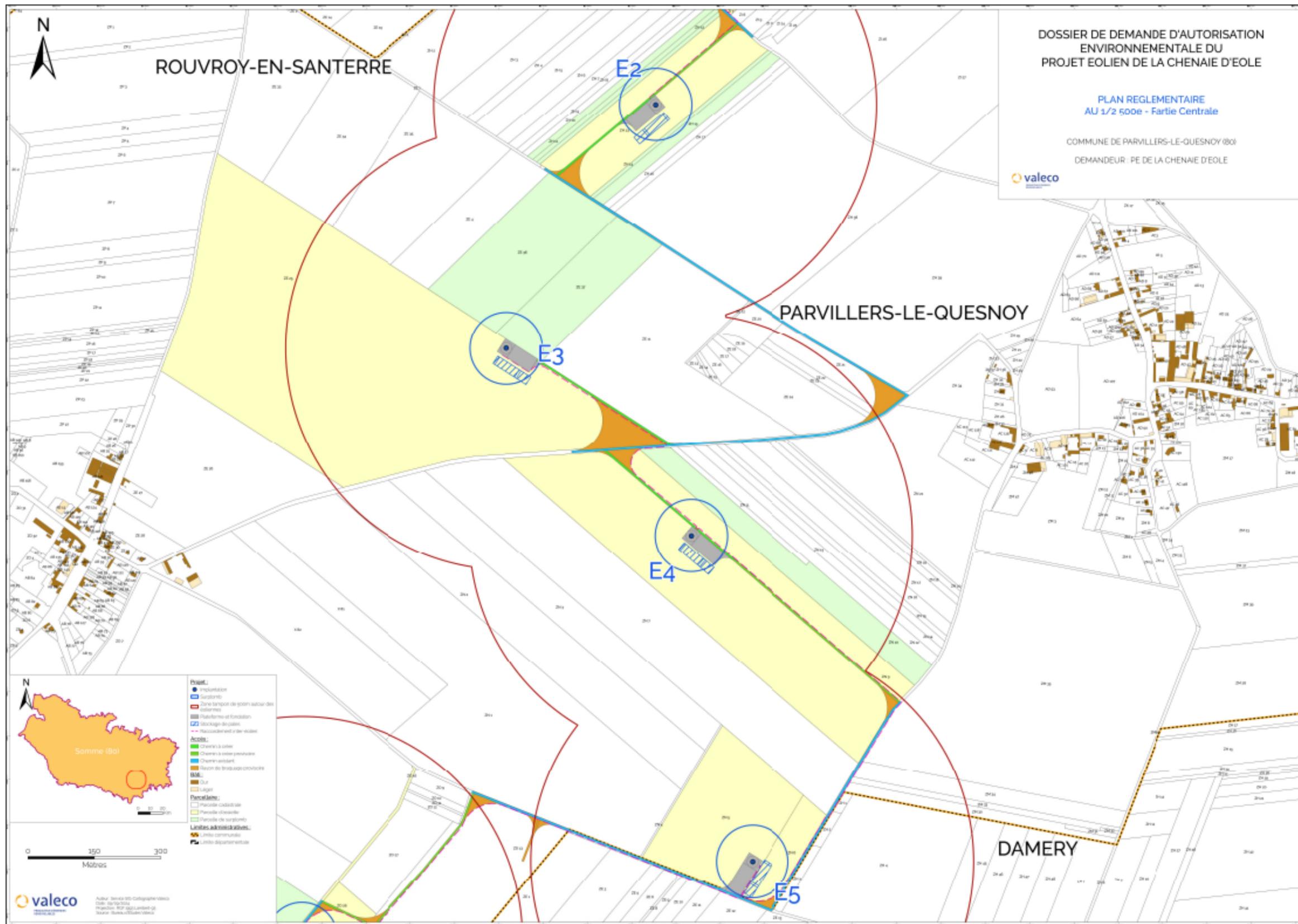


Illustration 13 : Plan réglementaire de l'implantation retenue centre (disponible au format A0 en pièce 11)

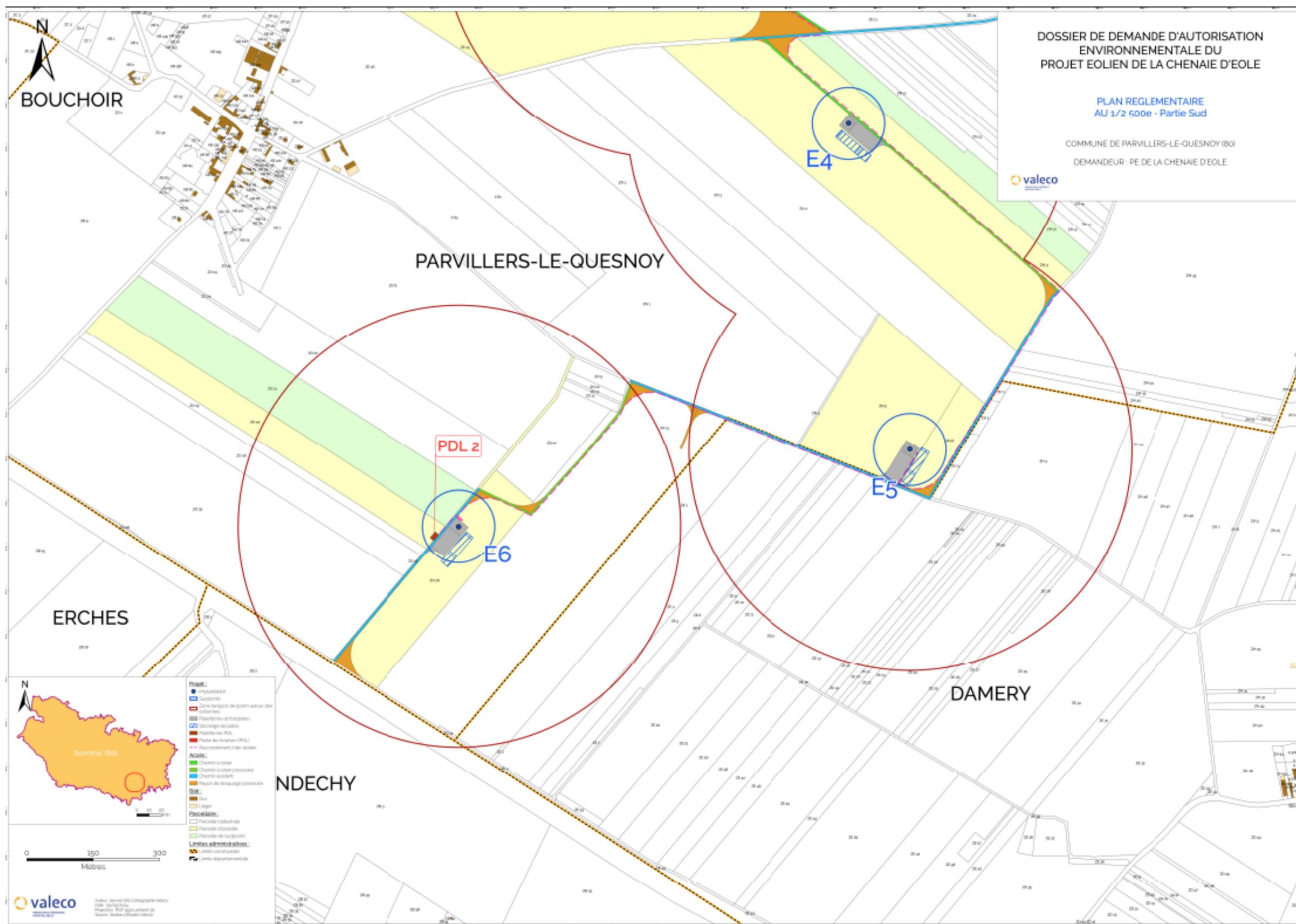


Illustration 14 : Plan réglementaire de l'implantation retenue sud (disponible au format A0 en pièce 11)

8 INTEGRATION DU PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT

Les planches ci-après sont extraites de l'étude paysagère réalisée par le bureau d'étude ATER.

Vue n°17 - Depuis la sortie est d'Hangest-en-Santerre

Depuis la sortie est d'Hangest-en-Santerre - Vue n°17

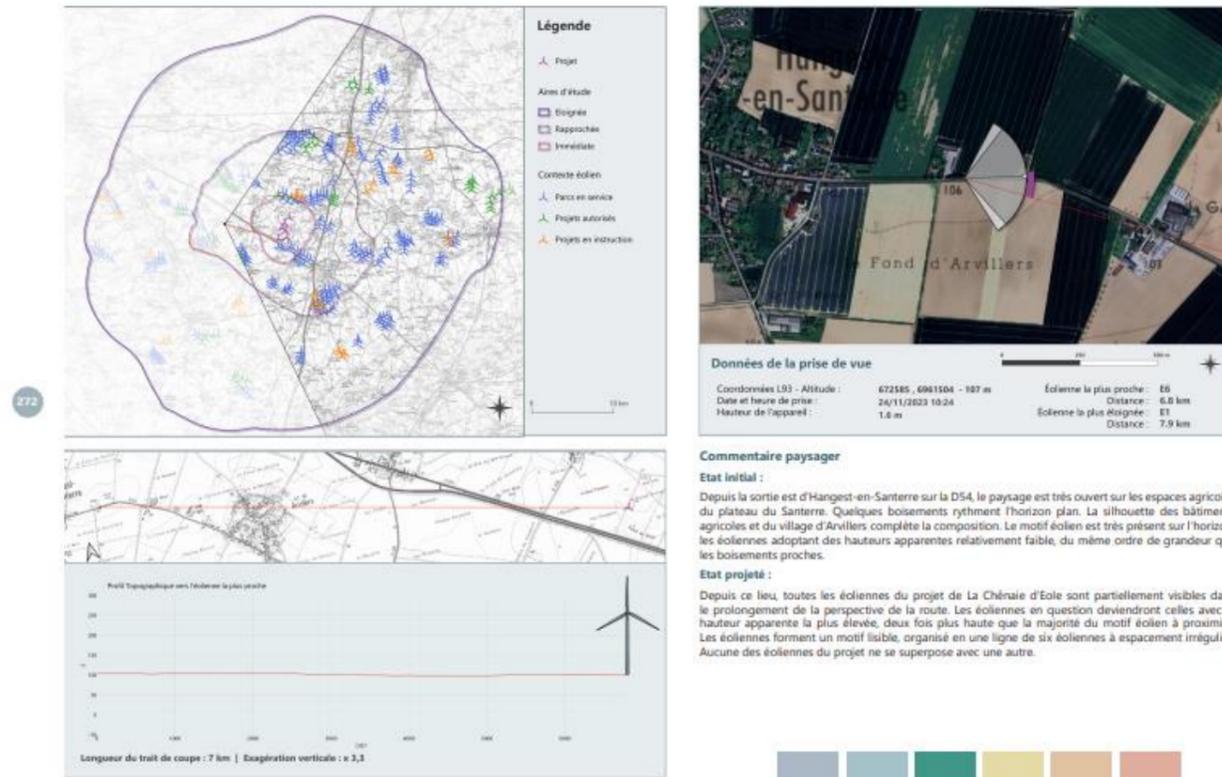
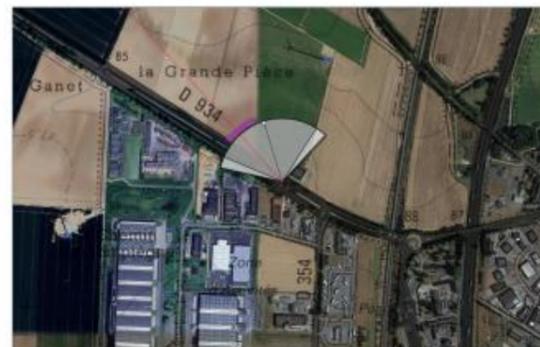
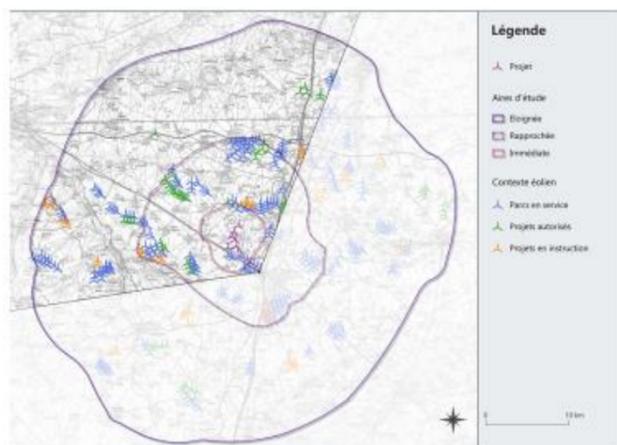


Illustration 15 : Photomontage n°17 (extrait de l'étude paysagère disponible en pièce 5.2)

Vue n°22 - Depuis la zone commerciale de Roye, sur la D934

Depuis la zone commerciale de Roye, sur la D934 - Vue n°22



Données de la prise de vue

Coordonnées L93 - Altitude :	602930 , 6956740 - 85 m	Éolienne la plus proche :	E5
Date et heure de prise :	23/11/2023 11:18	Distance :	4.1 km
Hauteur de l'appareil :	1.6 m	Éolienne la plus éloignée :	E1
		Distance :	6.1 km

Commentaire paysager

Etat initial :

Depuis la D934 au nord-ouest de Roye, à proximité de la zone commerciale, le paysage s'ouvre sur le plateau du Santerre. Quelques boisements et alignements d'arbres parsèment l'horizon, limitant les vues sur quelques parcs éoliens éloignés. Au second-plan l'alignement d'éolienne du parc de Roye accentue la perspective visuelle initiée par la route. Le regard se porte plutôt en direction du point de fuite de premier abord. D'autres parcs éoliens figurent proches de l'horizon, mais sont rendus difficile à observer du fait de la nébulosité.

Etat projeté :

Depuis ce lieu, le projet éolien de la Chênaie d'Éole est visible à droite de la route. Une des éoliennes se situe directement dans l'alignement du parc de Roye, tandis que les autres forment un motif linéaire très irrégulier. La hauteur apparente de ces éoliennes est bien moins élevée que celle de l'alignement de Roye, mais reste deux fois plus haute que celle des autres parcs éoliens présents sur l'horizon. Le projet participe à la densification du motif éolien actuel.

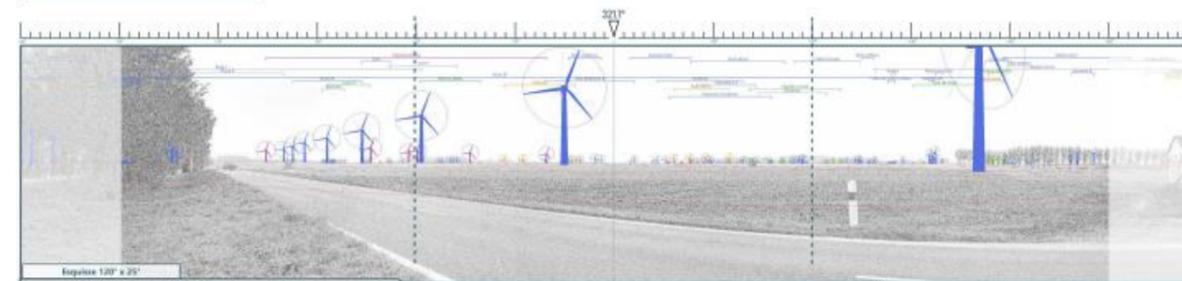
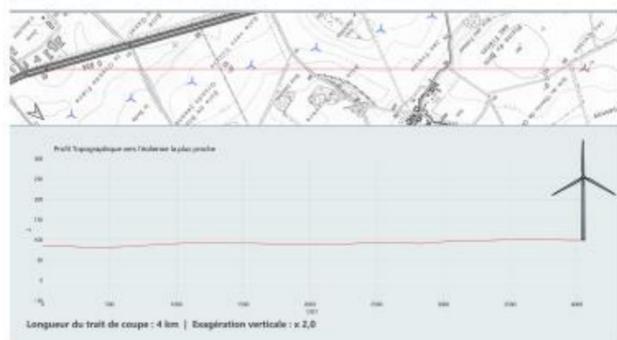
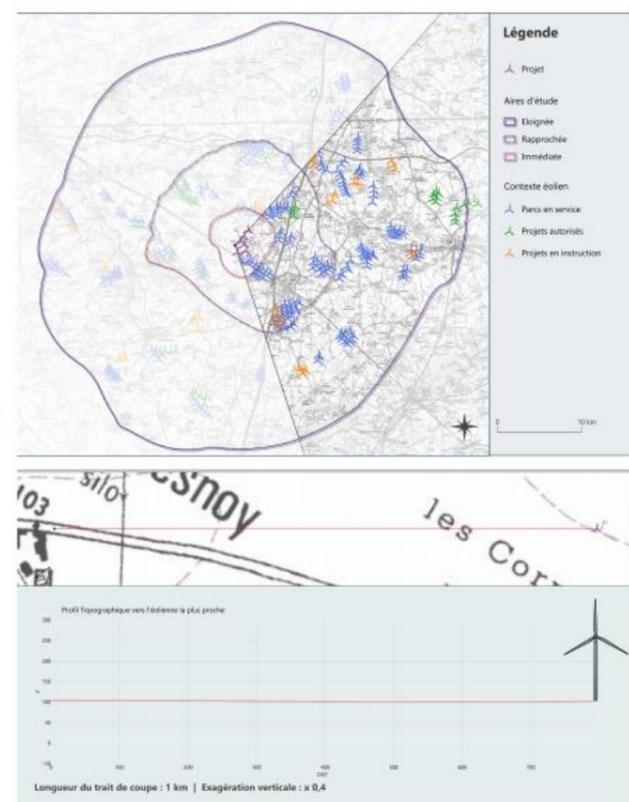


Illustration 16 : Photomontage n°22 (extrait de l'étude paysagère disponible en pièce 5.2)

Vue n°38a - Depuis la sortie nord-est du Quesnoy



Commentaire paysager

Etat initial :
 Depuis la sortie est du bourg du Quesnoy, le paysage est ouvert sur le plateau agricole du Santerre. En direction de l'ouest, les seuls filtres visuels sont le Bois des Loups, accompagné de la trame boisée du village de Parvillers, à droite, les trames bâties et arborées de Damery et le Bois Felix se remarquent proches de l'horizon. Le motif éolien est présent sur la totalité de l'horizon avec des hauteurs apparentes ne dépassant celle du Bois des Loups, au centre du panorama. De ce fait, le contexte éolien est relativement discret.

Etat projeté :
 Cinq des six éoliennes du projet sont visibles dans cette direction. Les éoliennes forment un motif en pointe de flèche, où l'éolienne E3, au centre des cinq, présente la plus grande hauteur apparente. Aucun rotor ne se chevauche, facilitant la lecture paysagère du projet. Les éoliennes du projet ne représentent pas les seuls motifs verticaux de ce paysage. En effet, une ligne électrique traverse les espaces agricoles, rythmant ce paysage au relief très horizontal. Quatre éoliennes du projet n'élargissent pas le motif éolien sur l'horizon. Toutefois, l'éolienne E5 se place dans un espace de respiration secondaire. Du fait de la proximité des éoliennes, la présence visuelle de l'éolien est accentuée depuis ce lieu, tout en conservant une certaine harmonie avec les différents éléments préexistants dans le paysage.



Depuis la sortie nord-est du Quesnoy - Vue n°38a

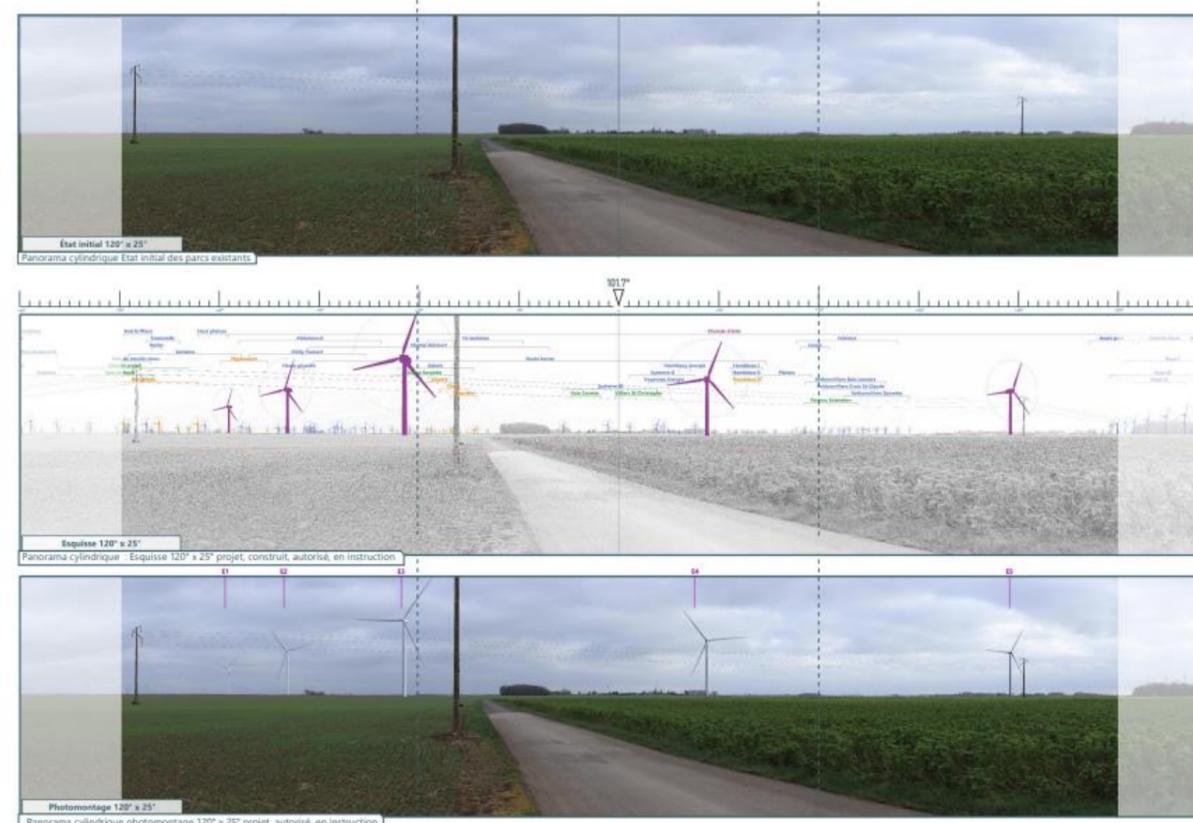


Illustration 17 : Photomontage n°38a (extrait de l'étude paysagère disponible en pièce 5.2)